




Identification	Rédigé par	Vérifié par	Approuvé par
Fonction	Resp Qualité/ Sécurité/Environnement	Médecin	Directeur Développement Projet
Nom	Aurélie HERMANGE	Jean-Charles POUPELIN	Sandrine GASNIER
Visa			

Destinataires : L'ensemble des établissements et services de l'Adapei de la Sarthe avec hébergement et les ESAT ayant une activité blanchisserie

Edition	Date	Objet de la mise à jour	Nom
1	01/04/2020	Création	A Hermange

SOMMAIRE

1 – Objet	2
2 – Document amont de référence.....	2
3 – Domaine d'application.....	2
4 – Définitions / abréviations	2
5 – Règles d'application générales.....	2
5-1-La gestion du linge de personnes non malades en période d'épidémie	2
5-2- La gestion du linge de personnes malades en période d'épidémie	3

■ 1 – Objet

Cette instruction a pour objectif d'informer les professionnels des ESMS avec hébergement des mesures à prendre pour la gestion du linge en période d'épidémie (grippe, gastro-entérite, Covid-19...). Aussi, cette instruction concerne aussi les Esat de l'association en charge du nettoyage du linge.

Il s'agit d'éviter ou de limiter un risque épidémique.

■ 2 – Document amont de référence

PRO SEN 09 : Mesures à prendre en période d'épidémie de COVID 19

■ 3 – Domaine d'application

Cette instruction est destinée à l'ensemble des professionnels des structures d'hébergement et les Esat avec une activité blanchisserie.

■ 4 – Définitions / abréviations

-DASRI : Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux sont des déchets qui présentent un risque infectieux.

-Epidémie : Apparition et propagation d'une maladie infectieuse contagieuse qui frappe en même temps et en un même endroit un grand nombre de personnes.

-ESAT : Etablissement d'Aide et de service par le Travail

■ 5 – Règles d'application générales

Il faut distinguer 2 situations en période d'épidémie :

- la gestion du linge de personnes non malades
- la gestion du linge de personnes malades

En effet, selon l'état de la personne accompagnée, les mesures à prendre sont différentes car les professionnels des structures ne sont pas exposés de la même manière.

5-1-La gestion du linge de personnes non malades en période d'épidémie

5-1-1-Le retrait du linge dans la chambre, sur la structure d'accueil

En période d'épidémie, les professionnels de la structure, avant d'entrer dans la chambre, doivent :

- mettre du gel hydro-alcoolique ou se savonner les mains et les avant-bras
- porter des gants
- mettre un masque chirurgical

En entrant dans la chambre, le professionnel doit respecter les gestes barrières. Le linge de la personne est récupéré par le professionnel et mis dans le chariot à linge.

En sortant de la chambre, le professionnel doit jeter ses gants et se laver les mains+ avant-bras (eau savonneuse ou gel hydro-alcoolique). Le masque est jeté dans une poubelle classique à la fin de la journée du professionnel pendant les accompagnements dans la chambre (toilettes, couché,...).

5-1-2-Le nettoyage du linge

La structure possède une lingerie et le nettoyage du linge est réalisé par les professionnels Adapei de la structure :

En période d'épidémie, sans cas avérés sur la structure, les consignes habituelles sont appliquées.

Le nettoyage du linge est réalisé sur la structure par un prestataire extérieur :

En période d'épidémie, le responsable de la structure contacte l'entreprise extérieure pour savoir si les consignes habituelles sont applicables. Le plan de prévention doit être actualisé si nécessaire.

La structure ne possède pas de lingerie adaptée et le nettoyage du linge est externalisé (société extérieure ou Esat de l'Adapei de la Sarthe) :

En période d'épidémie, le responsable de la structure contacte l'entreprise extérieure ou l'Esat pour savoir si les consignes habituelles sont applicables (conditionnement du linge notamment).

5-2- La gestion du linge de personnes malades en période d'épidémie

5-2-1-Le retrait du linge dans la chambre, sur la structure d'accueil

En période d'épidémie, les professionnels de la structure, avant d'entrer dans la chambre, doivent :

- mettre du gel hydro-alcoolique ou se savonner les mains et les avant-bras
- porter des gants
- mettre un masque FFP2
- mettre une sur-blouse
- mettre des surchaussures
- mettre une charlotte

En entrant dans la chambre, le professionnel doit respecter les gestes barrières.

Un sac hydrosoluble a été mis dans le panier à linge de la personne malade.

Le professionnel récupère le sac hydrosoluble contenant le linge sale de la personne malade et le ferme. Le sac enlevé est remplacé par un sac hydrosoluble dans le panier à linge.

Le sac hydrosoluble est emmené directement en lingerie ou dans le lieu de stockage du linge sale et mis de côté dans un endroit identifié.

Au retour de la lingerie, le professionnel doit jeter son masque, sa sur-blouse et ses gants dans une poubelle à DASRI jaune. Les DASRI sont évacués et traités via une filière de gestion des déchets adaptée.

Ces protections ne sont pas réutilisées au contact d'autres personnes accompagnées.
Le professionnel se lave les mains+ avant-bras (eau savonneuse ou gel hydro-alcoolique). S'il doit entrer dans une nouvelle chambre, le professionnel s'équipe en fonction de l'état de santé de la personne accompagnée.

Pour éviter toute mise en suspension des gouttelettes, le linge ne doit pas être secoué.

5-2-2-Le nettoyage du linge

La structure possède une lingerie et le nettoyage du linge est réalisé par les professionnels Adapei de la structure :

La personne en charge du nettoyage du linge doit porter des gants.

Le linge des personnes non malades ne doit pas être mis en machine avec les sacs hydrosolubles.

Les sacs hydrosolubles ne sont pas déballés et sont mis directement en machine à 60°C pour le linge de lit, 30°C pour les vêtements classiques.

Lorsque la machine est terminée et que le linge est sorti, la machine à laver (intérieur et extérieur) doit être nettoyée avec des lingettes désinfectantes.

Le nettoyage du linge est réalisé sur la structure par un prestataire extérieur :

En période d'épidémie, le responsable de la structure contacte l'entreprise extérieure pour prévenir que la structure est touchée par une maladie infectieuse.

Le responsable de la structure explique à l'entreprise extérieure les nouvelles mesures pour la gestion du linge (port de gants, ne pas mélanger le linge des personnes non malades et les sacs hydrosolubles, désinfecter la machine). Le plan de prévention doit être actualisé si nécessaire.

La structure ne possède pas de lingerie adaptée et le nettoyage du linge est externalisé (société extérieure ou Esat de l'Adapei de la Sarthe) :

En période d'épidémie, le responsable de la structure contacte l'entreprise extérieure pour l'informer que la structure est touchée par une maladie infectieuse.

Le responsable de la structure explique à l'entreprise extérieure les nouvelles mesures pour la gestion du linge. Le linge des personnes contaminées sont mis dans des sacs hydrosolubles puis dans des sacs en tissus. Les sacs en tissu contenant du linge contaminé sont identifiés afin que l'entreprise extérieure ne le mélange pas avec du linge non contaminé lors du nettoyage.

L'entreprise extérieure veillera à désinfecter son matériel (chariot de transport, camion et machines).